



Date de la convocation : Le 06 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice 33

En début de séance :

Présents : 24  
Procureurs : 2  
Absents : 5  
Excusés : 2

En cours de séance :

Présents : 22  
Procureurs : 4  
Absents : 5  
Excusés : 2

#### PRESENTS :

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. Yan MONPLAISIR, maire ;

#### Adjoints :

M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme LEGIEL Eliane, M. NAPOLY Raymond

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALLIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline M. THELESTE Johan, Mme CARDOU Josiane, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry),

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent, Mme BEAUJOLAIS Marie-Josée, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Daniel.

#### ASSISTANTS

M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUNDOURROM (DSU), M. Alain BONHEUR (DST), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Géraldine ALONZEAU (DSAGAJ),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et quarante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Sandrine CAVALLIER-DOURE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

27 DEC. 2022

EXTRAIT N°94/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Contrôle de légalité  
Mairie de Saint-Joseph



ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose :

Le conseil municipal a approuvé en sa séance du 28 mars 2022 l'attribution d'une subvention aux associations qui œuvrent sur le territoire communal. Les dossiers de quelques associations parvenus hors délais n'avaient pas pu être remis aux membres de la commission culture et vie associative pour examen préalable. Il s'agit de :

| Nom                               | Actions                                               | Subvention sollicitée |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------|
| Les Alizés                        | - Fêtons la famille<br>- Anniversaire des Alizés      | 1 500,00 €            |
| JEDIFOTO                          | - Initiation à la photo<br>- Exposition               | 1 000,00 €            |
| LES ANTHURIUMS                    | - Carnaval /Vidéo des enfants<br>- 22 mai des enfants | 2 000,00 €            |
| La Renaissance de Rivière de l'Or | Gym volontaire adaptée pour tous                      | 1 000,00 €            |

Toutefois, une enveloppe globale avait été approuvée avec un reliquat de 47 520,00 € en vue de permettre aux retardataires de bénéficier d'une aide pour la réalisation de leur programme d'animation en faveur des administrés josphins. Pour rappel, une subvention complémentaire de 13 000 € a été allouée à la Pédale d'Or lors du dernier conseil municipal.

Par ailleurs,

- L'association la familiale de Fond Pérez a soumis une demande de subvention complémentaire à sa programmation initiale de 3 000 € en vue de financer l'organisation du Chanté Noël du quartier Chapelle.

- L'association Matjilpa sollicite une subvention de 30 000 € en vue d'organiser le Matnik Caribbean Carnaval Hommage à Bijou -Solda Kilitirel, le dimanche 29 janvier 2023 sur la place des fêtes de saint-Joseph

Considérant l'avis favorable de la commission culture et vie associative ;

**Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

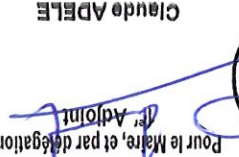
**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux six (6) associations comme suit :

| Nom                               | Actions                                                       | Subvention accordée |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------|
| Les Alizés                        | - Fêtons la famille<br>- Anniversaire des Alizés              | 1 500,00 €          |
| JEDIFOTO                          | - Initiation à la photo<br>- Exposition                       | 1 000,00 €          |
| LES ANTHURIUMS                    | - Carnaval /Vidée des enfants<br>- 22 mai des enfants         | 2 000,00 €          |
| La Renaissance de Rivière de l'Or | Gym volontaire adaptée pour tous                              | 1 000,00 €          |
| La famille de Fond Pérez          | Organisation du Chanté Noël du quartier Chapelle              | 3 000,00€           |
| Matjilpa                          | Matnik Caribbean Carnaval<br>Hommage à Bijou - Solda Kilitrel | 20 000,00€          |

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 12 décembre 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

Pour le Maire, et par délégation  
  
 Claude ADELE

